



Vous cherchez un m tier gratifiant et essentiel pour votre communaut ? Devenez **responsable de service de garde en milieu familial** reconnue par notre bureau coordonnateur.

Le mandat du Bureau Coordonnateur est de vous informer et de vous soutenir dans votre d marche de reconnaissance et tout au long de votre vie professionnelle. Une reconnaissance qui peut vous  tre accord e par un Bureau Coordonnateur c'est :

- ✓ Une confirmation que vous poss dez les qualit s et la formation n cessaires pour offrir de tels services aupr s de jeunes enfants et leur famille;
- ✓ Une condition de base pour vous permettre d'offrir des places   contribution r duite fix e par le gouvernement;
- ✓ Une opportunit  de favoriser une qualit  d' ducation en petite enfance par des formations et du perfectionnement en continu.

Plusieurs places disponibles et soutien financier de 3 500,00\$ pour **d marrer votre projet**, aussi d'autres incitatifs financiers et professionnels une fois reconnue!



Les avantages d' tre une responsable de service de garde en milieu familial reconnue :

- Travailler de la maison tout en ayant la chance de garder vos enfants pr s de vous;
- S curiser les parents en offrant un service  ducatif reconnu par le Minist re de la Famille;
- Partager votre r alit  professionnelle;
- Acc der sur demande   plusieurs formations et   un soutien p dagogique rapide;
- Avoir la possibilit  d'accueillir 9 enfants en  tant assist e par une autre personne adulte;
- Avoir la possibilit  de vous faire remplacer occasionnellement (20 % du temps);
- B n ficier d'une allocation suppl mentaire quotidienne pour les poupons  g s de moins de 18 mois;
- B n ficier d'une allocation suppl mentaire quotidienne pour les enfants ayant des besoins particuliers et pour du mat riel visant   r pondre aux objectifs du plan d'intervention des professionnels de la sant ;
- Recevoir r guli rement de l'information sur les services de garde  ducatifs, le d veloppement des enfants, les enjeux en petite enfance;
- Adh rer   un programme d'assurances collectives incluant une protection du revenu et l'adh sion   une association repr sentative;
-  tre accompagn e par le bureau coordonnateur pour offrir un service de garde de qualit  r pondant aux normes g n ralement reconnues en sant , s curit  et bien- tre des enfants.



CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ-Extrait du Règlement des SGÉE art.51

- 1° Être âgée d'au moins 18 ans et être autorisée à travailler au Canada.
- 2° Être présente à son service de garde durant toutes les heures de prestations des services.
- 3° Démontrer des aptitudes à communiquer et à établir des liens de sympathie réciproque avec les enfants ainsi qu'à collaborer avec les parents et le bureau coordonnateur.
- 4° Avoir une bonne santé physique et mentale lui permettant d'assurer la prestation de service de garde aux enfants.
- 5° Avoir la capacité d'offrir un milieu de garde assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qu'elle entend recevoir.
- 6° Disposer de l'espace suffisant dans la résidence pour le nombre et l'âge des enfants reçus.
- 7° Fournir des services de garde dans une résidence privée où ne sont pas déjà fournis des services de garde.
- 8° Avoir la capacité d'animer et d'encadrer des activités éducatives et de mettre en application le programme éducatif.
- 9° Être titulaire d'un certificat de secourisme datant d'au plus 3 ans.
- 10° Formation obligatoire: Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou toute autre équivalence reconnue par le ministre ou avoir réussi, dans les 3 ans précédant sa demande de reconnaissance, une formation d'une durée d'au moins 45 heures portant sur le rôle d'une personne responsable d'un service de garde en milieu familial.
- 11° Être couverte par une police d'assurance responsabilité civile pour un montant d'au moins 1 000 000\$.
- 12° Démontrer qu'elle-même et les personnes qui habitent la résidence ne font pas l'objet d'un empêchement judiciaire.

L'ABC des étapes du processus de reconnaissance

- A.** Dépôt de la demande de reconnaissance et remise des informations et des documents à compléter;
- B.** Remise du dossier complété par la requérante;
- C.** Vérification du dossier (confirmation que le dossier est complet ou communication des documents manquants. Lorsqu'il est confirmé que le dossier est complet, début du calcul des 90 jours pour rendre une décision sur l'obtention ou non de la reconnaissance);
- D.** Visites de la résidence;
- E.** Entrevue de la requérante et des personnes de 14 ans et plus qui habitent la résidence où seront fournis les services de garde;
- F.** Rencontre de retour sur l'entrevue;
- G.** Présentation du dossier au conseil d'administration du CPE/BC;
- H.** Transmission de la décision du conseil d'administration à la requérante;
- I.** Prise d'effet de la reconnaissance et rencontre de bienvenue pour remise des documents « Bon départ ».

VOUS AVEZ ENVIE DE FAIRE PARTIE DE NOTRE ÉQUIPE? INFORMEZ-VOUS SANS ATTENDRE.

Contact : Martine Provençal au 450-448-5700 poste 206 ou par courriel à m.provençal@vostoutpetits.com

**NOUS AVONS TOUS HÂTE DE VOUS RENCONTRER!
au Bureau Coordonnateur du territoire de Longueuil-Ouest**

